

54^e MARATHON INTERNATIONAL A L'AVIRON

Organisé le samedi 22 octobre 2011

Sous les patronages de la Ville de Liège
& de l'administration de l'Éducation physique et des sports

Règlement

1. L'épreuve est internationale. Elle est ouverte aux rameuses et rameurs Seniors et Masters sur 7 et 5 tours et aux Juniors 15/16 et 17/18 sur 4 tours. Chaque tour est de 8 km 650.
2. L'inscription à l'épreuve entraîne automatiquement l'approbation du présent règlement et plus particulièrement la responsabilité des participants en ce qui concerne les dommages de toute nature occasionnés à eux-mêmes ou aux tiers, participant ou non à l'épreuve. Les concurrents sont notamment tenus de se conformer au règlement, de se munir individuellement de gilets de sauvetage et de s'assurer que leur état physique est conforme aux exigences de l'épreuve. En conséquence, la responsabilité du club organisateur ne pourra en aucun cas être mise en cause au-delà de ce que prévoit la loi.
3. Le Marathon débute à 10 heures pour se terminer à 17 heures 30 pour tous les participants. Les arbitres pourront arrêter tout bateau jugé hors du temps limite ou entament le dernier tour après 17h. Les bateaux prennent le départ, arrêtés devant la mire, au signal du starter. Ils descendent la Meuse sur sa rive droite, virent au pont Atlas pour remonter la Dérivation, virent autour du môle près du pont de Fragnée pour aboutir à la ligne de départ, soit une distance de 8 Km 650 à parcourir 7, 5 ou 4 fois.
A la descente sur la Meuse, pour raison de sécurité, les bateaux doivent tenir la berge tribord au plus près. Les contrevenants seront pénalisés de 1' la première fois puis disqualifiés en cas de récidive.
Tout bateau sur le point d'être dépassé doit s'écarter de sa berge pour laisser passer le concurrent plus rapide sans que celui-ci soit contraint de modifier sa trajectoire.
4. Il est interdit aux barreaux de se substituer aux rameurs. Pour être classés, tous les concurrents doivent accomplir la totalité du parcours et terminer dans les délais. Un rameur ayant quitté le bateau alors que celui-ci poursuit l'épreuve ne peut reprendre sa place, sous peine de mise hors course de l'équipe.
5. Le tableau des handicaps est détaillé dans le document joint. Seuls les bateaux repris au tableau pourront participer. Le handicap du bateau sera déterminé en fonction du type de bateau et non du nombre de rameurs avec ou sans barreur. Les organisateurs se réservent toutefois la possibilité d'assimiler un bateau non répertorié à un bateau figurant sur le tableau.
6. Les catégories de bateaux **lourds** (canoë 1X +30kg, canoë 2X +50kg, canoë 3X +70kg, 1X +20kg, 2X +37kg) ainsi que les barreaux devront se présenter au pesage dans le hangar à bateaux du RSNM au strict minimum 20' avant leur départ.
Les bateaux non pesés seront automatiquement classés dans la catégorie **légère** correspondante.
Les bateaux seront pesés vides de toute charge ou lest. Une tolérance maximale de 500g sera appliquée.
7. Sont considérés comme Masters les rameurs ayant atteint 36 ans au 1^{er} janvier 2011. Les catégories de Masters sont déterminées en fonction de la moyenne d'âge sans arrondi. Les équipes mixtes sont autorisées. L'heure de départ des équipes mixtes juniors, seniors et masters (19-35) sera calculée en tenant compte proportionnellement de l'heure de départ dans la catégorie dames des dames composant l'équipage.
8. Le signal de départ sera donné à l'heure prévue pour chaque catégorie, sans attendre les retardataires.
9. Chaque rameur de proue porte un dossard avec le numéro d'ordre de départ du bateau. Les dossards sont à retirer au club-house le jour de la course à partir de 10 heures, moyennant le versement d'une caution de 10 Euros. Les droits d'inscription sont fixés à 10 Euros pour tous les participants, rameurs et barreaux, hommes et dames, Seniors et Masters, et 6 Euros pour les Juniors.
10. Les inscriptions mentionnent les nom et prénom, date de naissance et numéro de licence pour chaque rameur et barreur, la catégorie précise du bateau utilisé, et le nom du club. Elles se font par lettre d'engagement distincte pour chaque équipe **suivant le modèle ci-joint** et sont adressées **de préférence par mail à bouvetgilles@skynet.be** ou à Gilles Bouvet Vieille voie d'Ardenne 35, B-4671 Blégny, Fax 32 (0)4 370 15 25 avant le **lundi 10 octobre 2011 à 18 heures**. Il est procédé au tirage au sort 16 octobre à 19 heures. Les doubles inscriptions ne sont pas admises. Les forfaits réguliers doivent parvenir à Gilles Bouvet avant le dimanche 16 octobre 18 heures.
11. Prix : 4 classements sont établis, un pour l'épreuve des 7 tours, un pour l'épreuve des 5 tours, un pour les Juniors 15/16 et un pour les Juniors 17/18. Une assiette en étain sera remise à chaque participant terminant l'épreuve, et une coupe sera remise au premier bateau toutes catégories, au premier bateau Senior, au premier bateau dames et Masters et au premier bateau de chaque catégorie pour autant qu'il y ait au moins trois bateaux de celle-ci au départ. Les prix ne sont pas cumulatifs.
12. Challenge – Un challenge "**150^e anniversaire**" commun aux trois marathons (7,5 et 4 tours) est mis en jeu selon un classement des clubs aux points. Ce classement est établi :
 - en fonction des performances, soit 100 points au 1^{er}, 90 au 2^e, 80 au 3^e puis 75-70-65-60-55-50-45-40-35-30-25-20
 - et de la participation : chaque rameur terminant l'épreuve se verra attribuer 5 points. Les barreaux ne reçoivent pas de pointLe nombre de points attribués sera multiplié par le nombre de tours. Le vainqueur du 7 tours marquera ainsi 100 points * 7, soit 700 points et chaque participant recevra 5*7=35 points pour le 7 tours, 25 pour le 5 tours et 20 pour le 4 tours. Pour les équipes mixtes, les points seront répartis en fonction du nombre de rameurs de chaque club. Le challenge sera définitivement attribué au club qui le remportera 3 fois ou obtiendra le maximum de points en 5 ans.

APPROUVE F.R.B.A.
Pierre CAPPELLEMANS

Le Secrétaire,
Gilles BOUVET

Le Président,
Franck BOUVET